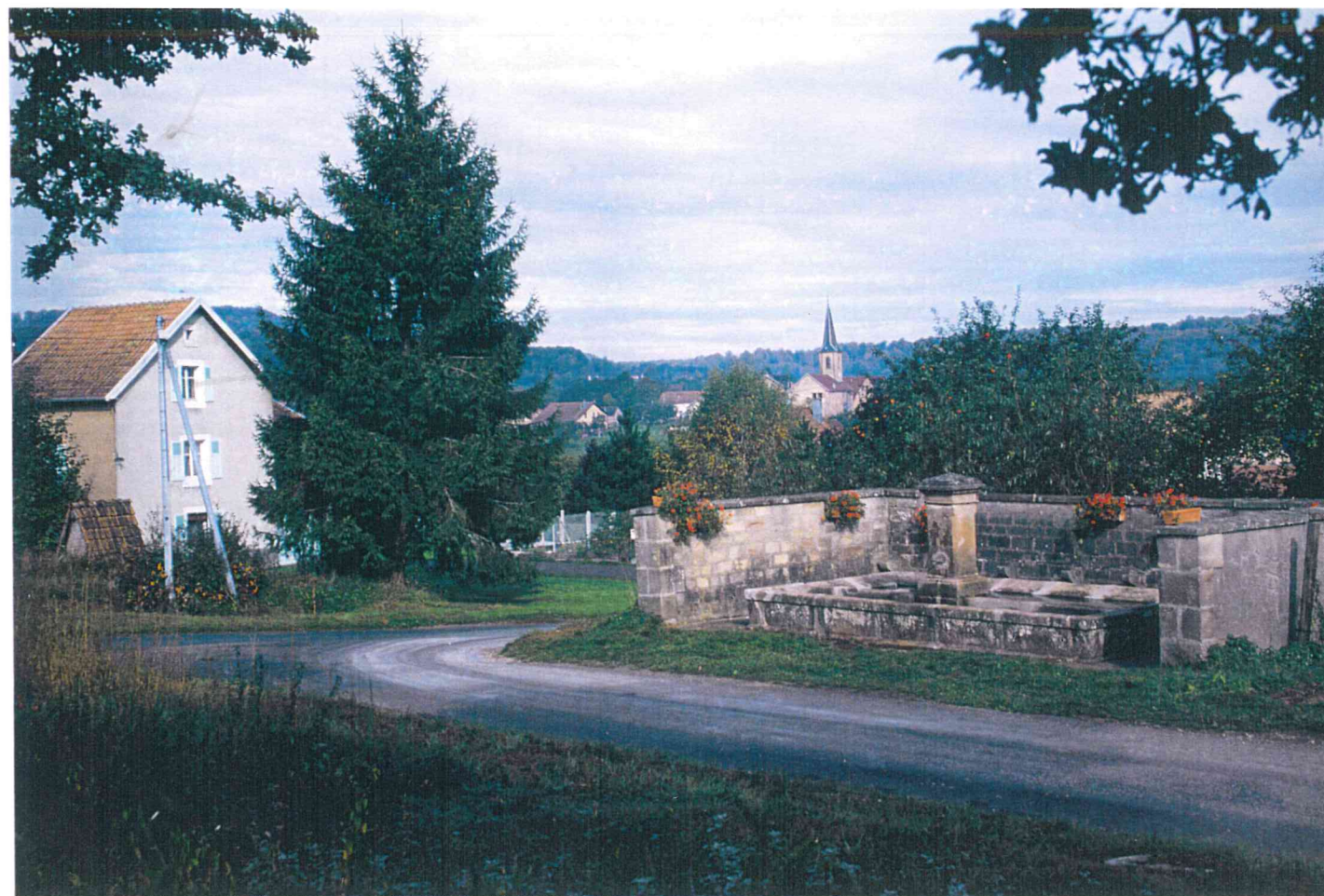


CHENEBIER 1998



Roland TRON

BULLETIN D'INFORMATION
MUNICIPALE

Sommaire

Le Mot du Maire	2
Etat-Civil	3
Nouveaux habitants	4
Délibérations du Conseil Municipal - Infos Pratiques	5-6
Formalités Administratives	7
Combien de temps conserver vos papiers	8
Budget Communal	9-10
Le Coût des Ordures.Ménagères	11-12
Service Assainissement	13-14
Travaux réalisés	15
Groupe scolaire	16
Le Bois de nos Forêts	17-18
La Forêt, une culture	19-20
Fête de la Fleur	21
Anciens Combattants	22
Entente Sportive de la Haute-Lizaine	23-24
Chenebier-Animation / Les Amis de l'Ecole	25-26
Les Sapeurs-Pompiers	27-28

Le Mot du Maire

Cette année qui s'est terminée a été très éprouvante. Elle a commencé par le départ de **Patrick VARGA** qui effectuait un contrat Emploi/Solidarité à la commune et qui, un soir de janvier, a trouvé la mort dans un stupide accident de la route.

Mi-février, c'est **Gérard PIERRE**, mon troisième adjoint, qui nous quittait après une terrible maladie. J'avais au fil des jours pris l'habitude de les rencontrer très souvent et de plaisanter avec eux. Leur départ m'a beaucoup affecté.

Cependant, l'année 97 a été très constructive. De nombreux travaux ont vu le jour, nécessitant des soirées entières de préparation et un énorme travail de suivi afin d'élaborer le financement, d'établir les marchés avec les entreprises et de collaborer efficacement avec les différents services de l'Etat. A toutes les personnes qui ont participé à ces réalisations, je formule un grand merci.

Cette année, une nouvelle association a vu le jour. Il s'agit du « Judo-Club », présidé par M. **Jean-Louis BARLOGIS**. C'est l'occasion pour moi de remercier chaleureusement tous les présidents et membres bénévoles des associations qui donnent vie à notre cité.

De nombreuses constructions en cours témoignent de l'intérêt qu'accordent un nombre croissant de personnes à notre petit village. Nous avons su le rendre encore plus attrayant d'années en années. Cet effort sera poursuivi en 98 par la construction de la station d'épuration intercommunale ainsi que de la 4ème tranche d'assainissement. Nous consacrerons également nos efforts à la mise en valeur de notre patrimoine communal par des actions ponctuelles.

Pour terminer mon propos, je voudrais également dénoncer un fléau qui tente de se propager jusque dans nos villages :

LA DROGUE

Ce sujet très grave mérite d'être traité avec beaucoup de précaution. Il me semble que la vigilance des parents doit être renforcée. Le voile doit être levé, nous devons parler avec nos jeunes.

Nous parents, devons aussi parler entre nous. Des réunions d'information pourraient être organisées.

Je tiens à faire savoir à tous les parents et aux jeunes qui en feront la demande que je me mets à leur service dans la discrétion la plus totale.

Lionel HENISSE.

ETAT-CIVIL 1997



Les Naissances

Océane Déborah Catherine LOMBARD le 6 mars
Louis Florent Jean-Claude NARDIN le 14 mai
Chloé Joëlle Marie-Thérèse ALBERSAMMER le 16 octobre

Mariage

Isabelle BENSELIGHI
et Jean ABRY

le 16 août



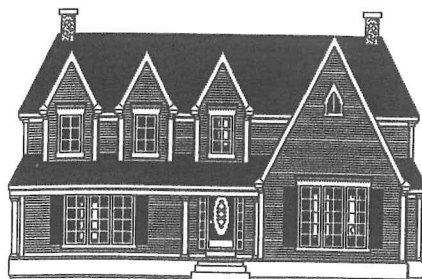
Nos Peines

Julie Marie Germaine LAMBOLEY le 21 janvier
Patrick Louis Marc VARGA le 30 janvier
Gérard Ernest Constant PIERRE le 9 février
Michel Claude MALOUVET le 22 juin
Jules Pierre Victor MONNERET le 10 novembre
Charlotte Lucie Jeanne BARLOGIS le 8 décembre



NOUVEAUX HABITANTS

- Mlle Christelle BELIN
1, route d'Héricourt
- Mme et M. Yolande et Hervé BRESSIN et leurs enfants Kévin et Clément
15, rue d'Echavanne
- Mme et M. Christiane et Albert CHRISTEN
8, rue de la Pommeraie
- Mme et M. Annick et Christophe COUDERC et leurs enfants Pauline,
Pierre, Romain et Solène
1, rue du Neuf Chemin
- Mme et M. Josiane et Robert DETOUX et leur fille Maïté
23, rue d'Etobon
- Mme et M. Catherine et Bruno DURAND et leurs enfants Jérémy et Elise
7, rue de la Pommeraie
- Mme et M. Marie et Marcel LUTZ
8, rue de la Revenue
- Mme et M. Florence et Frédéric MORIS
1, Chemin des Grandes Planches
- Mlle Patricia LACOUR et M. Alain PENIN et leur fils Steve
10, rue des Combes
- Mme Odile PETITJEAN et ses enfants Michaël et Julien
6, rue du Bois Battu
- Mme Françoise MOREL et M. Thierry PHILBERT et leur fille Elsa
41, Grande Rue
- Mme et M. RAGUIN Christine et Philippe et leur fils Jérémy
12, rue de la Nouvelle
- Mlle Nathalie FINOT et M. Bruno SOMMIER
14, rue de la Pommeraie
- Mme Claire BILGER
28, rue d'Etobon
- M. Xavier THERY
3, rue du Verger au Roi
- M. Maurice APPARU et ses enfants
5, Chemin des Bouchures
- Mme et M. Chantal et Martial HENISSE et leurs enfants Melissa et
Candy
1bis, rue des Combes



Les délibérations du Conseil Municipal en 1997

JANVIER	Augmentation des tarifs des ordures ménagères Vente de la maison forestière de Frahier
FEVRIER	Avenant au marché d'assainissement : complément 2ème tranche (dessertes rue d'Etobon et rue Pommeraie) Location de terrains communaux Remplacement de M. PIERRE aux Commissions et Syndicats Vote des taux des 4 taxes locales
MARS	Approbation de la modification du Plan d'Occupation des Sols Augmentation de l'horaire de travail de la secrétaire de mairie Tarif des emplacements publicitaires dans le bulletin municipal Programme de travaux ONF
MAI	Refus de la convention avec la Poste concernant l'Agence Postale Accord pour travaux de voirie Place de l'Eglise et rue de la Nouvelle Remplacement de M. PIERRE Gérard - adjoint au Maire Contrats d'entretien pour les clochers de l'église et du temple Subvention pour l'érection d'une stèle à Bourbach-le-Bas
JUIN	Rapport 1996 du service des eaux Subvention au service d'assainissement communal Subvention au Centre Aéré « Les Pinsons » Approbation de l'Avant-projet détaillé des travaux de voirie aux abords de l'église et rue de la Nouvelle Affectation du résultat 96 pour les budgets eau - assainissement et communal Pose de lampes de rue « Grande Rue » Création d'une commission logement Approbation du compte de gestion 96
JUILLET	Participation au déficit de la liaison bus Etobon/Héricourt
SEPTEMBRE	Aménagement prairie communale : enfouissement de la ligne EDF Convention transports scolaires Héricourt/Vesoul Assiette et destination de coupes - Exercice 1997 Contrat de bûcheronnage Ouverture d'une carrière à Frahier

OCTOBRE

Adhésion au SIED (Syndicat Intercommunal d'électricité du Département)
Ateliers de soutien scolaire
Autorisation de construction de la station d'épuration

NOVEMBRE

Aménagement d'un plateau sportif et de loisirs tous publics
Dissolution du Syndicat Forestier de Frahier : répartition aux communes
Participation 97 au syndicat d'assainissement (SIACEFC)
Demande subvention d'état pour :
- réfection des façades sud du temple et de l'église
- installation d'un déclenchement automatique de sirène pour les sapeurs-pompiers
- aménagement d'un plateau sportif et loisirs tous publics
- installation d'un chauffage dans le local incendie
- réfection de la toiture de l'église
Adoption du projet de réseau d'assainissement 4e tranche
Extension des attributions du Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement du Pays d'Héricourt



Informations Pratiques

Jours et Horaires d'ouverture du Secrétariat de Mairie :

MARDI de 8 H 30 à 11 H 30
de 13 H 30 à 16 H 30

JEUDI de 8 H 30 à 11 H 30
VENDREDI de 8 H 30 à 11 H 30
SAMEDI

Horaires d'ouverture de la Poste :

Tous les jours sauf samedi de 14 H 30 à 15 H 30

FORMALITES ADMINISTRATIVES

DECLARATION DE NAISSANCE	Se présenter à la Mairie dans les 3 jours Certificat d'accouchement et livret de famille . Gratuit .
EXTRAIT DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance Indiquer date de naissance , nom et prénoms ; Gratuit . Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.
FORMALITES DE MARIAGE	Se présenter à la Mairie 3 semaines minimum avant la date prévue avec extrait de naissance de chacun des futurs époux délivré en vue de mariage , certificats pré-nuptiaux datant de moins de 2 mois., attestation de domicile . Gratuit . Pour les mineurs , autorisation des parents .
EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE	Mairie du lieu de mariage . Indiquer date de mariage , nom et prénoms . Gratuit . Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse .
LIVRET DE FAMILLE	Mairie du lieu de mariage . En cas de perte , fournir l'état civil des conjoints et des enfants . Divorce : l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata . Gratuit .
DECLARATION DE DECES	Se présenter à la Mairie du lieu de décès dans les 24 heures . Livret de famille et certificat médical constatant le décès . Pour les obsèques , se renseigner à la Mairie du lieu d'inhumation .
EXTRAIT D'ACTE DE DECES	Mairie du lieu de décès . Date de décès , nom , prénoms . Gratuit . Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse . (la Mairie du domicile du défunt peut délivrer un bulletin de décès)
CERTIFICAT DE VIE	Mairie du domicile . Livret de famille . Gratuit .
CERTIFICAT DE VACCINATION	Mairie du domicile . Présenter les certificats originaux ou le carnet de santé de l'enfant . Gratuit .
CERTIFICAT DE NATIONALITE FRANCAISE	Greffe du Tribunal d'Instance du domicile . Livret de famille et toutes pièces prouvant votre nationalité . Gratuit .
CERTIFICAT DE RESIDENCE	Mairie . Une déclaration sur l'honneur établie par l'intéressé suffit généralement .
CERTIFICAT D'HEREDITE	Mairie du décès ou Mairie du domicile du défunt . Livret(s) de famille du défunt . Noms et adresses de tous les ayants droit . Gratuit .
CARTE NATIONALE D'IDENTITE	Mairie du domicile . 2 photos d'identité , extrait de naissance , livret de famille , date et lieu de naissance des parents . Timbre fiscal .
CARTE D'ELECTEUR	Mairie du domicile . Livret de famille , justification du domicile , carte nationale d'identité . Avoir 18 ans . Nationalité française ; Gratuit .
FICHE D'ETAT CIVIL ET DE NATIONALITE FRANCAISE	N'importe quelle Mairie . Livret de famille ou extrait de naissance et carte nationale d'identité en cours de validité . Gratuit .
PASSEPORT	Mairie . 2 photos , carte d'identité , extrait de naissance ou livret de famille , ancien passeport . Timbre fiscal .
COPIE CONFORME	Mairie du domicile . Présenter la copie et l'original . Gratuit .
CERTIFICAT DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR MINEUR FRANCAIS	Mairie ou commissariat du domicile . Livret de famille . Carte d'identité du mineur . Gratuit . Demande à faire par le représentant légal.

PENDANT COMBIEN DE TEMPS CONSERVER VOS PAPIERS ?



SIX MOIS : Les notes d'hôtel , de restaurant et de pension et la justification de leur règlement .

UN AN : Les certificats de ramonage , les factures des transporteurs , la preuve de leur paiement et les récépissés de transport .

DEUX ANS : Les quittances de primes d'assurances .

CINQ ANS : Les quittances de loyer et de fermage , les pièces justificatives du paiement : des intérêts de toutes sommes dues en vertu de prêts , des arrérages de rentes , des pensions alimentaires , des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales , les doubles des bulletins de paie de vos employés émargés par eux .

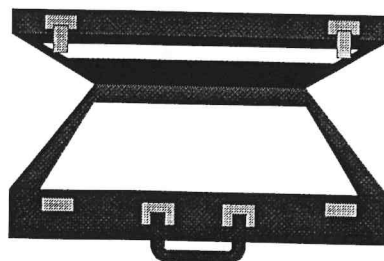
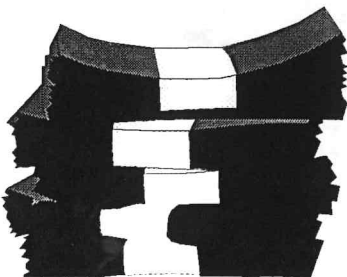
SIX ANS : Les déclarations de revenus , les copies des renseignements fournis à l'Administration des Finances , les avertissements du percepteur , les preuves du paiement de vos impôts .

DIX ANS : Les devis et marchés des architectes et des entrepreneurs .

TRENTE ANS : Les quittances et pièces justificatives de paiement de toutes indemnités en réparation d'un dommage .

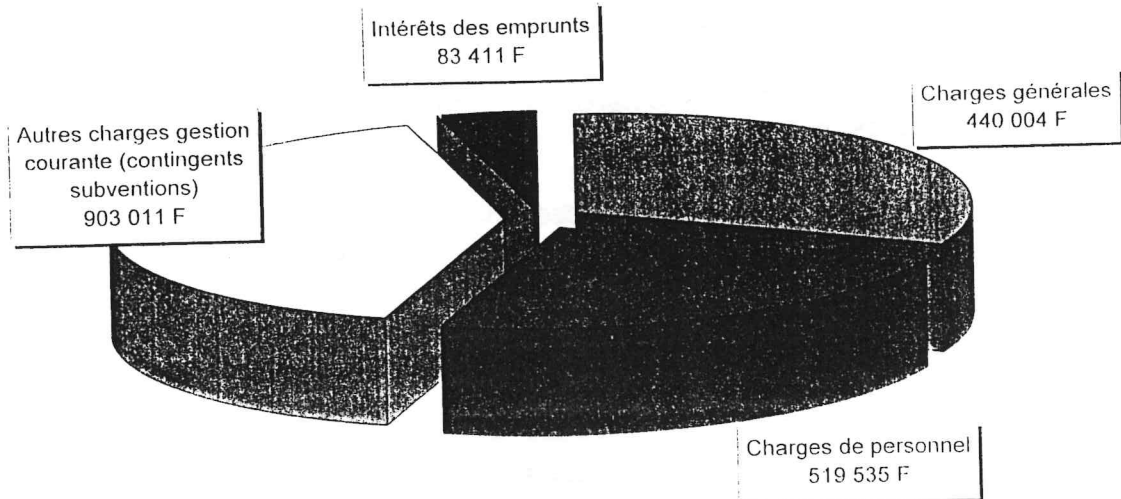
TOUTE LA VIE : Le livret de famille , le livret militaire et les pièces qui le complètent , les diplômes universitaires , le contrat de mariage , les titres de propriété , les factures des travaux ou réparations d'une certaine importance , les testaments , les livrets d'Epargne , les engagements de location et les baux , les polices d'assurances et les preuves de leur résiliation, tout ce concerne les pensions civiles et militaires , tout ce qui concerne la retraite , les dossiers médicaux importants : radiographies , analyses , certaines ordonnances .

CONSERVATION ILLIMITEE : Les bulletins de salaire (jusqu'à la liquidation de votre retraite) , les contrats de travail et louage de service (pendant la durée du contrat et deux ans après sa résiliation) , les bons de garantie (pendant la durée de celle-ci) , les devis (jusqu'à l'établissement de la facture) , l'autorisation de sortie de France d'un mineur (pendant la durée de cette autorisation) , les dossiers scolaires de vos enfants (jusqu'à la fin de leurs études et même après) , les souches des carnets de chèques bancaires et postaux , les talons des mandats et des virements , les reçus et quittances (ainsi que les factures auxquelles ils se rapportent) .

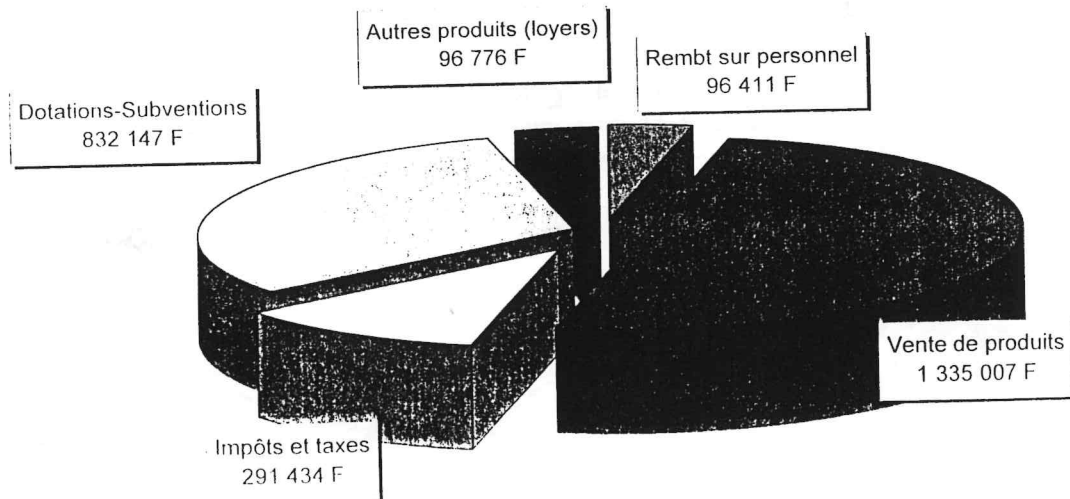


BUDGET COMMUNAL 1997

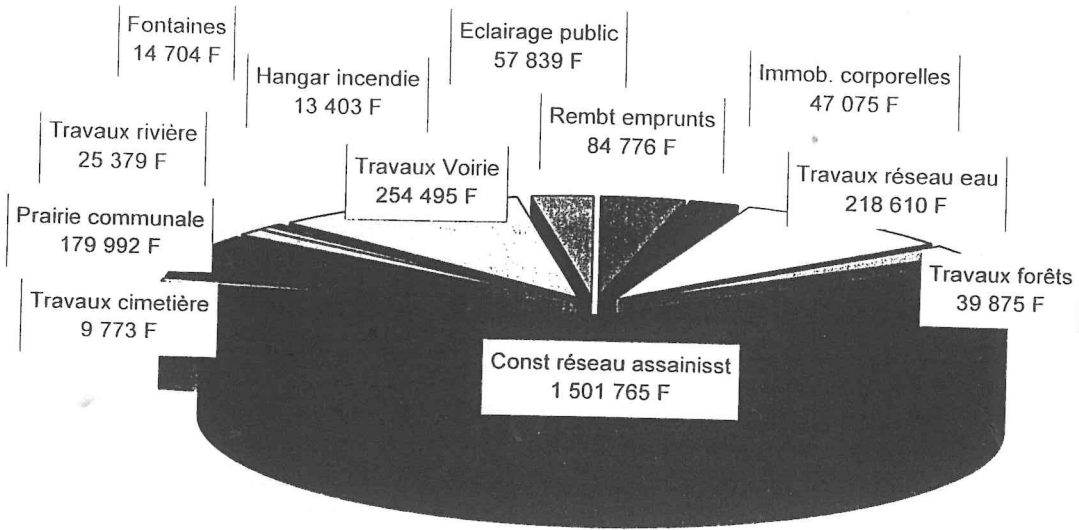
FONCTIONNEMENT 1997 Dépenses



FONCTIONNEMENT 1997 Recettes

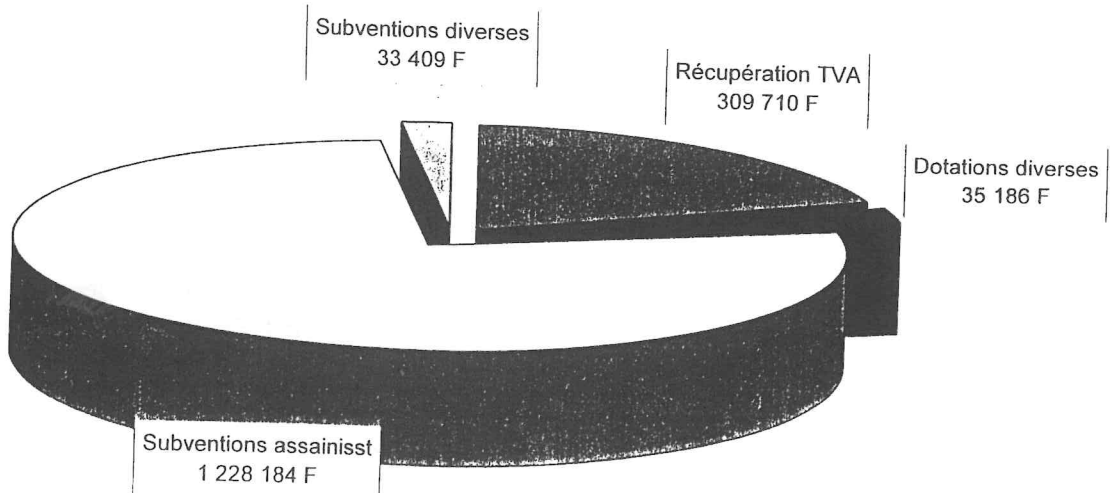


INVESTISSEMENT 1997 Dépenses



Page 1

INVESTISSEMENT 1997 Recettes



COÛT DES ORDURES MENAGERES

D'abord parce que le contenu de notre poubelle a changé et très fortement augmenté en volume et en poids:

En **20 ans**, nous sommes passés de **220 kg** par habitant et par an en **1960** à **416 kg** par habitant et par an en **1993**.

Elle a donc quasiment doublée de poids mais également de volume.

Aujourd'hui chacun de nous produit en moyenne 1,140 kg de déchets par jour, dont 25% d'emballages.

Modes de traitement

HIER

Il y avait le " trou " où on pouvait tout mettre sans se soucier des conséquences (cours d'eau, nappe phréatique) et qui ne coûtait que le prix du bulldozer utilisé pour tasser de temps en temps. Maintenant on sait que dépolluer un tel site coûte entre 800 et 2500 F la tonne, auquel il faut ajouter le coût du réaménagement du site.

AUJOURD'HUI

Une décharge doit présenter un minimum de garanties et accueillir des déchets selon leur degré de toxicité

- classe 1 toxiques coût 1600 F HT / Tonne
- classe 2 moins toxiques coût 380 F HT / Tonne
- classe 3 matériaux inertes et non toxiques

Les décharges arrivent progressivement à saturation et très peu de nouvelles installations de ce type verront le jour, à l'avenir.

DEMAIN

Seront seul acceptés en décharges les déchets dits « **ultimes** ».

Autrement dit, il faut recycler ce qui est recyclable, incinérer le restant et seuls les déchets ultimes du recyclage (non incinérable) ou les résidus de l'incinération iront en décharge.

Pourquoi cela nous coûte-t-il plus cher ?

Aujourd'hui, le SICTOM du pays d'Héricourt est confronté à deux phénomènes:

1/ L'état de l'auto incinérateur.

En 1997, la cheminée du four a montrée son état de délabrement, on a dû rabattre un tronçon de 3 mètres. Un contrôle visuel avec l'entreprise chargée de ces travaux a permis de constater la vétusté et le danger potentiel qu'elle génère sur le site (personnel - chemin externe - bâtiment).

La remise en état de la cheminée et du dépoussiérage est estimée au minimum à **1 000 000 F** pour 3 à 4 ans, durée de mise en service de l'incinérateur départemental, plus les entretiens qui en moyenne s'élèvent à **350 000 F** l'an.

2/ La montée en puissance de notre participation au SYTEVOM.

La participation par habitant passe de **50 F** en 1997 à **80 F** en 1998 et la prévision annoncée par le SYTEVOM pour **1999/2000** est de **110/120 F** par habitant en sachant que dans le meilleur des cas, c'est seulement courant de l'année 2001, que se fera la mise en service de l'incinérateur départemental.

Après délibération mouvementée à l'assemblée générale en date du 20 Décembre, il en résulte:

- Arrêt total du four.
- Transfert de la totalité des Ordures ménagères au centre d'enfouissement technique de Cubry.

Alors pourquoi trier?

Tout simplement pour *diminuer le tonnage* des déchets qu'il faut éliminés par incinération.

Ainsi, les déchets recyclables qui finissent en *poubelle* coûtent plus chers que s'ils se trouvent dans les *conteneurs* de collecte sélective mis en place dans notre commune ou à la déchetterie. C'est le cas du verre, des revues journaux, des cartons d'emballage, des bouteilles plastiques.

Le coût à la *tonne* collectée dans les **PAV** revient à environ **327 F/tonne**

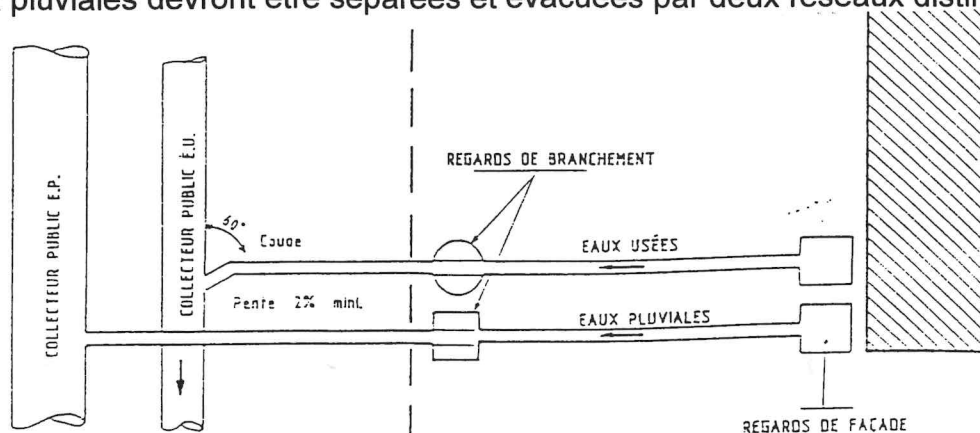
Cette même *tonne* en porte à porte à destination de l'incinérateur (avec récupération de l'énergie) coûtera entre **400 F** et **550 F** la tonne.

Ce coût risque d'augmenter, en raison des contraintes de plus en plus importantes dues au traitement des fumées ou encore par la mise en décharge des résidus d'épuration des fumées en classe 1 qui était de **1600 F** la tonne en 1996.

Et dans l'instant, *trier* c'est *diminuer* le tonnage à transférer au centre d'enfouissement technique de Cubry.

SERVICE ASSAINISSEMENT

Notre réseau public d'assainissement est de type séparatif. Les eaux usées et les eaux pluviales devront être séparées et évacuées par deux réseaux distincts.



Les eaux usées sont constituées uniquement des eaux ménagères (lavage, toilette, cuisine) et des eaux de vanne (urines et matières fécales).

Les eaux pluviales :

Elles proviennent des précipitations atmosphériques ; sont assimilées à ces eaux pluviales celles provenant d'arrosage et de lavage des voies publiques et privées, des jardins et des abords d'immeubles.

Dans certains cas, le service assainissement pourra imposer à l'utilisateur la construction de dispositifs particuliers de prétraitement tels que dessableurs ou déshuileurs à l'exutoire notamment des parcs de stationnement.

Les eaux usées :

Les propriétaires d'immeubles riverains d'une voie nouvellement pourvue d'un réseau d'assainissement disposent d'un délai de 2 ans pour raccorder leurs installations sanitaires intérieures, à compter de la date de mise en service de l'égoût (article L.33 du Code de la Santé Publique).

Suppression des anciennes installations (anciennes fosses) :

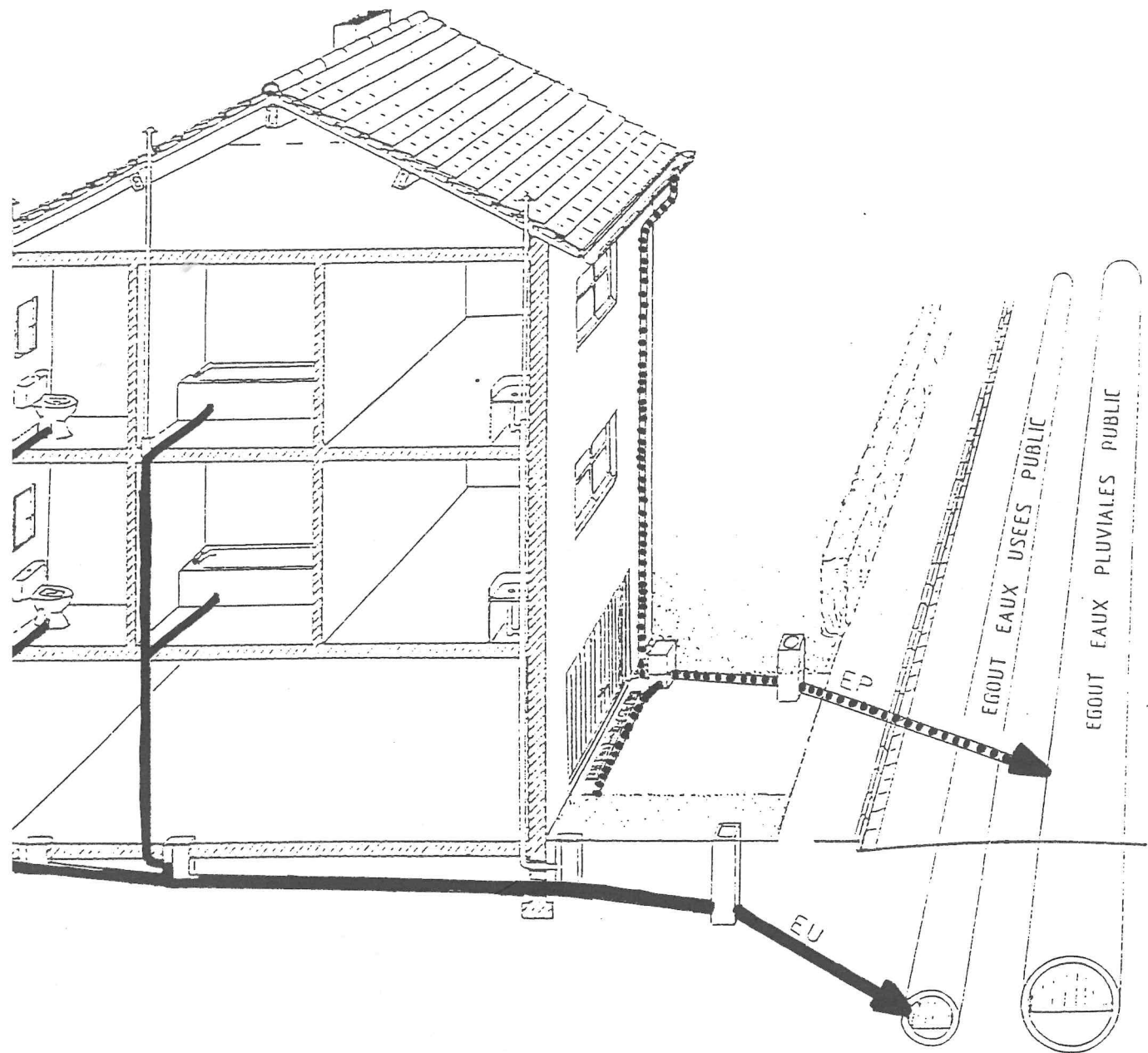
Conformément à l'article L35.2 du Code de la Santé Publique, dès l'établissement du branchement, les fosses et autres installations de même nature seront mises hors d'état de servir ou de créer des nuisances à venir, par les soins et aux frais du propriétaire.

En conclusion, on peut dire que le bon fonctionnement de la station d'épuration dépend de la bonne construction de notre réseau.

Nous devons encore faire des fouilles occasionnant des frais importants pour le branchement au réseau public, mais l'an 2000 devrait concrétiser nos efforts pour rendre notre village encore plus propre.

INSTALLATION SANITAIRE INTERIEURE ET BRANCHEMENTS

SYSTEME SEPARATIF



Travaux réalisés en 1997

- **F**in de la deuxième tranche assainissement:
 - ☞ Rue d'Etobon
 - ☞ Rue de la Pommeraie
 - ☞ Rue du Verger au Roi

- **R**éalisation de la troisième tranche assainissement:
 - ☞ Rue du Bois Battu
 - ☞ Rue d'Etobon
 - ☞ Rue de la Revenue
 - ☞ Collecteur entre la rue d'Echavanne et le CD 16

- **R**emise à neuf d'une partie du mur et de l'entrée du cimetière place du temple et création d'une allée centrale en sable concassé.

- **A**ménagement de la prairie avec les fonds FEDER
 - Création: ☞ d'un parking
 - ☞ d'un terrain multisports
 - ☞ de deux terrains de boules
 - ☞ d'un parcours pédestre ceinturant l'ensemble.

- **R**emise en eau de la fontaine du bois battu.

- **C**onstruction d'un sanitaire avec douche dans le local communal, pour les pompiers et les employés communaux.

- **I**solation du local pompier par ceux-ci pour mise hors gel du matériel.

- **C**onstruction d'un parking et aménagement des abords de l'église.

- **R**eprofilage et réalisation d'un enduit sur la partie supérieur de la rue de la Nouvelle.

- **R**eprise de voirie sur la totalité du village, travaux effectués par la DDE.

- **A**mélioration et renforcement de l'éclairage public par la pose de lampes de rue vapeur de sodium.

- **P**oursuite de l'extension des éclairages de Noël par l'achat des trois nouveaux motifs.

GROUPE SCOLAIRE

Actuellement, le groupe scolaire compte 106 élèves dont 21 enfants d'Etobon, répartis dans cinq classes:

Classes	Effectif	Enseignant(e)
Maternelle	24 élèves	Corinne SKORA
Grande section CP	21 élèves	Christian DIDIER
CP / CE1	21 élèves	Dominique CLAUDON
CE2	17 élèves	Odile HOSSLY
CM1/CM2	23 élèves	Danielle CROISSANT

Les temps forts de l'année:

★ Sorties éducatives pour les grands et récréatives pour les petits...



à la ferme pédagogique de Couthenans,
à Fraispertuis city (parc d'attractions);

★ Des sorties d'initiation au patin à glace à la patinoire de Belfort pour les enfants du primaire;

★ La kermesse en juin avec des animations réalisées par les élèves et les jeunes musiciens du cours de musique;



★ Le marché de Noël...



★ Sorties ski de fond;

Je remercie tous les parents qui, tout au long de l'année, s'investissent à l'école en encadrant les élèves au cours des différentes sorties, en préparant et en organisant les différentes manifestations afin d'en permettre la réussite.

Danielle Croissant

LE BOIS DE NOS FORETS

UNE RICHESSE A BIEN UTILISER

Depuis l'Antiquité, le bois a permis à l'homme de se chauffer, de fabriquer ses outils, ses meubles, sa maison et de nombreux objets utiles ou décoratif.

Notre région, de par sa richesse en forêts et la diversité de ses bois, tient une place de choix sur le plan économique ; grâce au travail d'une partie importante de la population, dans le secteur de la filière bois.

En favorisant les activités du bois et en consommant ce matériaux dans toute ses utilisations, nous participons activement au renforcement de l'activité économique de la forêt et de ses débouchés. Car les ressources créés par cette utilisation permettent de repeupler , d'entretenir, et de gérer la forêt de façon efficace.

L'utilisation du Bois :

Le Batiment représente 50 % des débouchés des produits bois avec la menuiserie,les charpentes et structures et l'agencement.

Le Papier 20 % .Ce secteur crée 3% d'emploi en plus tous les ans.

L'emballage 20 % également.

L'Ameublement-Décoration 10 % qui recherche des bois de grande qualité.

En dehors de ces usages industriels,le bois est depuis toujours particulièrement apprécié comme combustible.

Le poids économique du bois en chiffres :

-450000 personnes salariées en France.

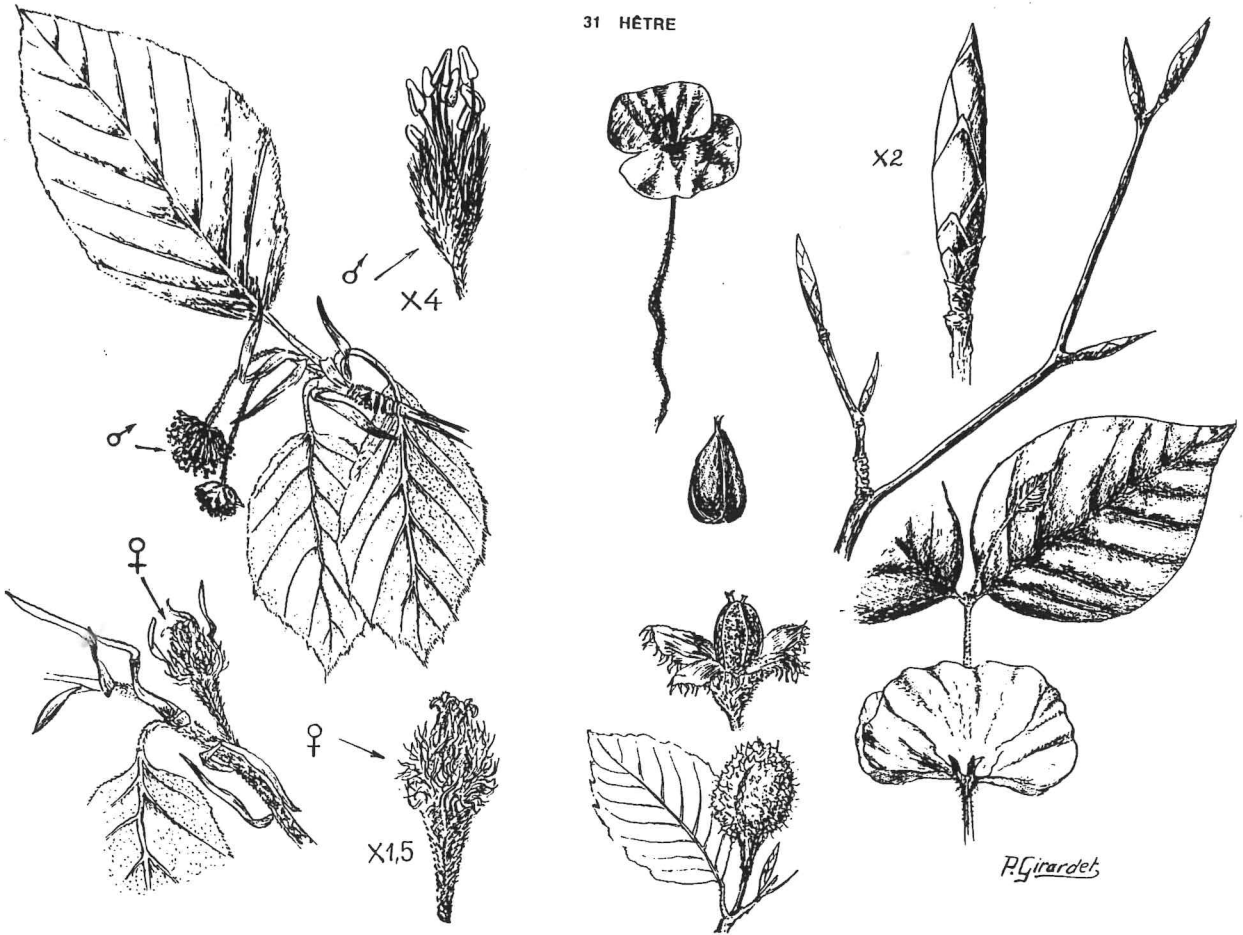
-11500 en Franche-Comté.

Les coupes actuelles de bois restent bien inférieures à la pousse forestière , et ces coupes sont nécessaires pour favoriser la diversité des espèces animales et végétales et pour améliorer la qualité des bois.

Le bois présente de nombreuses qualités : naturel, durable, solide, chaud, offrant une grande résistance au feu dans la construction , écologique, renouvelable, et bien d'autres encore.

Pour cette raison, privilégions le bois, ce matériaux unique et d'avenir.

31 HÊTRE



34 CHÊNE SESSILE



LA FORET : UNE CULTURE



La forêt, cadre de vie

Quelle que soit la route que l'on prend pour quitter le village, on traverse la forêt ; elle couvre toutes les collines environnantes et forme un écrin à notre petite cité. Elle apporte une touche harmonieuse à notre paysage, mais fait si intimement partie de notre cadre de vie qu'on la perçoit à peine. Il faut de gros bouleversements - naturels ou provoqués par la main de l'homme - pour y constater quelque changement...

Un milieu grouillant d'activité

Et pourtant ! Elle est en perpétuelle évolution, toujours en mouvement, suivant le cycle des saisons... en bref, elle vit ! De la frêle perce-neige au chêne centenaire, du gracile chevreuil au plus infime ver de terre, elle déborde d'activité. Grâce à l'énergie lumineuse du soleil, les arbres utilisent le gaz carbonique pour s'accroître, assainissant l'air au passage. Ils piègent également de formidables quantités de poussière...

Une image et des usages qui évoluent

Depuis qu'il cotoie la forêt, l'homme a appris à utiliser ses ressources multiples et à la façonner au gré de ses besoins et de ses désirs.

Ces besoins n'ont pas toujours été les mêmes au cours de l'histoire : Au cours des deux derniers siècles par exemple, on sait que de nombreuses mais petites industries longeaient les cours d'eaux (verreries, tuileries, forges, moulins) et consommaient de grandes quantités de bois de chauffage de faibles dimensions alors que les bois d'oeuvre étaient disséminés et de tailles diverses.

Les parcelles étaient parcourues tous les 25 ans par des coupes presque rases ne conservant que quelques rares "réserves" destinées au bois de travail. Les produits étaient exploités à la hache et au "passe-partout", et sortis par des boeufs!

Aujourd'hui, la part de bois destiné au chauffage a considérablement régressé par rapport à la consommation de bois en grumes. Et l'aspect de la forêt a donc été modifié en conséquence : Le "taillis sous futaies"* de nos aïeux a cédé la place à la "futaie", aux arbres de même âge et aux utilisations bien spécifiques :

- papier et trituration (panneaux de particules), voire emballage (palettes) pour les plus petits produits,
- charpente et menuiserie pour les gros bois de qualité moyenne,
- ébénisterie et placage pour les qualités supérieures.

De nouvelles vocations s'affirment,...

La production de bois n'est qu'un des nombreux rôles assignés à la forêt. De plus en plus les citadins que nous tendons à devenir recherchent dans la forêt un cadre de loisirs et de détente, qui doit rester harmonieux et agréable au regard ; nombreux sont les amateurs de ballades en sous-bois, toujours plus attentifs à leur environnement et sensibles aux agressions visuelles (pylones, dépôts d'ordures, coupes rases géométriques..) provoquées dans le paysage.

D'autre part, l'extension urbaine et l'exploitation de plus en plus intensive des domaines agricoles réduisent les milieux naturels remarquables à une place constamment restreinte. Le milieu forestier

reste le seul à être relativement épargné et sauvage, et se trouve donc au premier plan pour la conservation des espèces animales et végétales. Forestiers, chasseurs et protecteurs de la nature en sont particulièrement conscients.

Le besoin d'une présence humaine

Il n'y a pas de hasard. Pour réussir à concilier ces vocations différentes et parfois contradictoires, les soins quotidiens de nombreux professionnels sont nécessaires. C'est en particulier le rôle de l'Office National des Forêts, service gestionnaire des forêts de l'Etat et des communes. Il est accompagné dans cette tâche considérable par les ouvriers-sylviculteurs, exploitants forestiers, bûcherons, débardeurs, entreprises de travaux publics, transporteurs, scieurs, papetiers ...

Pour une gestion réfléchie et rigoureuse

Pour parvenir à ce but, le gestionnaire s'appuie sur un outil essentiel : l'aménagement forestier. Pour chaque forêt communale, ce document, établi pour une durée voisine de 20 ans, contient l'analyse de l'ensemble des éléments naturels (sols, climat, faune, flore, peuplements...), des facteurs humains et économiques (foncier, production, utilisation et prix des bois, équipements d'accueil, chasse, routes...) et le bilan de la gestion passée.

De ce travail préliminaire découlent les décisions primordiales pour l'avenir de la forêt qui permettront de programmer précisément les interventions nécessaires : Choix des parcelles à rajeunir, coupes d'amélioration, travaux d'entretien des jeunes semis, équipements divers...

Un engagement responsable

Le souci commun du gestionnaire et du propriétaire est d'améliorer le patrimoine forestier, tant en qualité qu'en diversité. Son exploitation optimale doit assurer un revenu, en matière et en argent, aussi continu que possible au fil des décennies et des siècles.

L'élaboration de l'aménagement va dans ce sens ; c' est l'occasion de relations privilégiées entre la commune et l'O.N.F..

Son application, année après année, est une responsabilité importante dont les dividendes profiteront aux générations futures, et sur laquelle elles pourront nous juger.

Bernard BINETRUY, technicien forestier

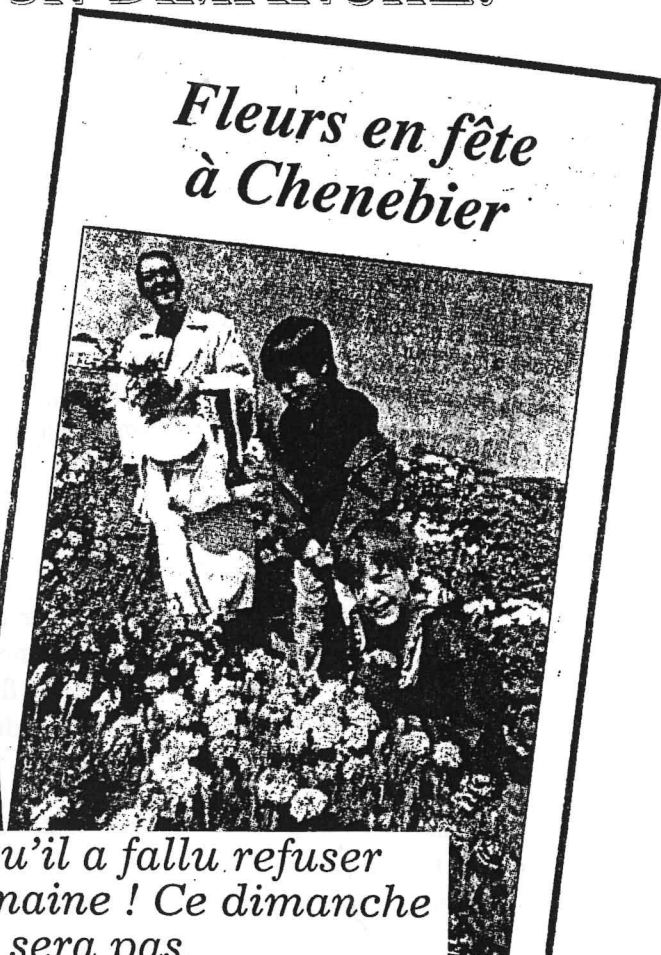
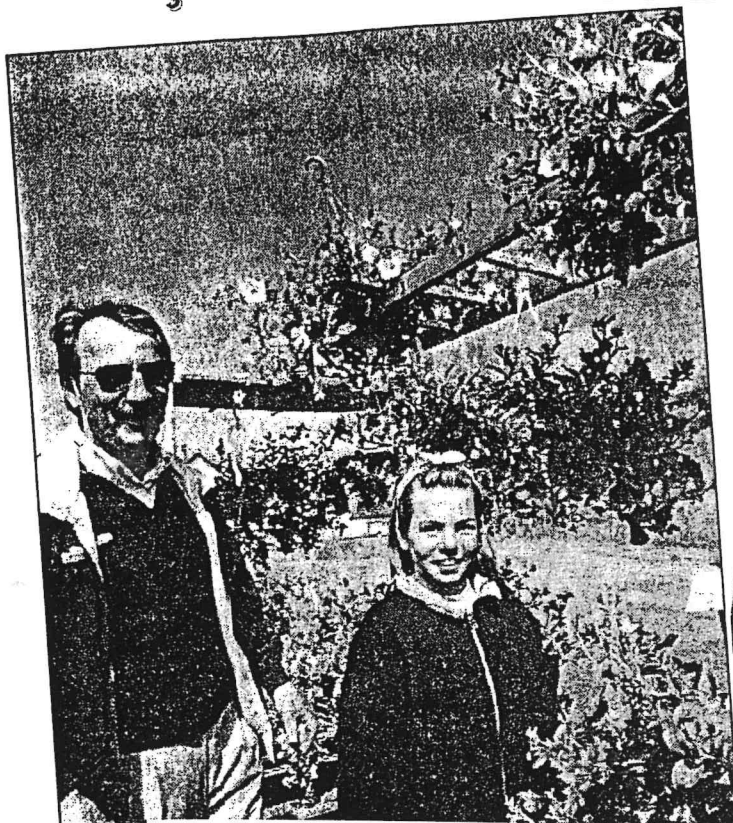
* *taillis* : après coupe, plusieurs brins se développent sur une même souche
futaie : arbre issu d'une graine : une souche = un brin

La forêt communale de CHENEBIER en quelques chiffres

Superficie : 390,54 ha dont 233 ha aux "Grands bois", 145 ha à "Perchelle" et 11,5 ha "aux Novalez".

Altitude : de 350 à 472 m

ÇA S'EST PASSÉ UN DIMANCHE!



C'est déjà un tel succès qu'il a fallu refuser des exposants en fin de semaine ! Ce dimanche sera fleuri ou ne sera pas.

La six

Près de soixante-dix exposants présents sur autant de stands dont une trentaine couverts, des animations, de la restauration et près de cinq mille visiteurs attendus, telle est l'équation de cette sixième fête de la fleur à Chenebier !

Les étals les plus courus seront évidemment ceux qui donnent leur raison d'être à la fête, ceux des horticulteurs et autres fleuristes. Ils viennent de toute la région, de Hochstett à... Chenebier, en passant par Sainte-Croix-en-Plaine en Alsace, Belfort, Turckheim, Angeot, Trévenans, etc.

Un avion fleuri !

Le clou fleuri de la journée sera incontestablement l'avion en fleurs d'Héricourt, une décoration que se partagera les massifs avec

d'énormes champignons... tout en pétales !

Parmi les animations, il faut citer les Correvrots, groupe folklorique de l'arrondissement, un sculpteur sur bois à la tronçonneuse, un accordéoniste-vannier, spécialiste des paniers en noisetier, un marionnettiste...

Et d'autres stands présenteront de la peinture sur soie, des pâtes à sel.

Les plus petits auront quatre manèges à leur disposition, les gourmands, des exposants en vins, miel, charcuterie, boulangerie, fromages, confiserie, gaufres... Les bricoleurs à la main verte passeront sur les stands des fermetures alu, de la motoculture, des matériels de jardin, etc.

Mobilisation générale

Tout le village s'est mobilisé

pour cette journée ininterrompue de 10 h à 20 h, entre autres la dizaine d'associations de la commune aux quinze fontaines. C'est ainsi que les Anciens combattants et l'Age d'or gèreront les entrées, les sportifs et les pompiers le parc auto, la signalisation et la circulation, les Amis de l'école et les chasseurs la restauration libre-service et la buvette.

Une organisation parfaitement rodée par six années de pratique et l'oeil vigilant de Lionel Hénisse, maire de la petite commune de 680 habitants et pas un fainéant...

● Ouverture des hostilités ce matin à 10 h, donc, et prix d'entrée 10 F par personne, entrée libre aux moins de douze ans, plus L'Est Républicain Dimanche gratuit aux mille plus matinaux visiteurs !

G. M.

Encore merci à tous et rendez-vous pour les préparatifs et la manifestation qui aura lieu cette année le **Dimanche 3 MAI**.

Le président
C. KLEMANN



SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS DE CHENEBIER

La Section des Anciens Combattants de Chenebier affiliée à la Fédération départementale de la Haute-Saône regroupe ceux qui se sont battus pour notre liberté, venant des villages de Chenebier, Etobon, Echavanne, Frahier, Chagey, Luze et Errevet.

Comme les années précédentes, nous avons apporté notre concours aux différentes activités du village ainsi qu'aux manifestations patriotiques et du Souvenir qui eurent lieu dans notre commune et dans les villages avoisinants, commémorant la mémoire de tous ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie.

La sortie friture du printemps a été bien appréciée et bien entendu le repas dansant du 11 Novembre qui a de plus en plus de succès.

Avec les années qui passent, nous avons toujours quelques camarades qui nous quittent. Aussi, nous faisons appel à tous ceux qui ont combattu et qui ne font pas encore partie de la section de nous rejoindre pour renforcer nos rangs.

*Le Président,
Lucien PEUGEOT.*

ENTENTE SPORTIVE HAUTE-LIZAINE

L' E.S. HAUTE-LIZAINE fête ses deux ans !



Ces 24 mois sont couronnés d'un franc succès puisque l'entente ne cesse de progresser dans ses résultats sportifs mais aussi au niveau des effectifs.

**165 licenciés
pour la saison 97/98**

L'E.S. Haute-Lizaine est en passe de devenir
le plus gros club de football du canton d'Héricourt.

Le bilan de cette saison reste positif :

- * Seniors : - l'équipe A se place en 3ème position en Division 1
- l'équipe B arrive 3ème en Division 2
- l'équipe C se positionne en 4ème place en 3ème Division

* Les jeunes : les moins de 15 ans occupent la 1ère place, à l'instar des benjamins et des poussins.

La valeur de nos jeunes athlètes assure un avenir prometteur au club.

Côté installation, l'E.S.HL dispose cette année de 3 terrains :

Chenebier pour les équipes B et C
Chagey pour toutes les équipes de jeunes
Luze pour l'équipe A

Au stade de Chenebier, les vestiaires ont été entièrement rénovés par le club ainsi que les abords extérieurs (rigole et divers aménagements) réalisés par Philippe Marchand, employé communal, que le club remercie pour son aide précieuse.

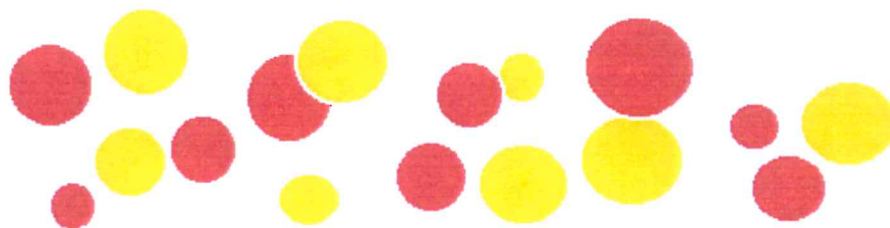
D'autres travaux restent à opérer : filet côté rivière, peinture de la main courante, aménagement extérieur.

Les objectifs fixés pour cette saison sont le maintien pour les équipes A et B, le milieu de classement pour l'équipe C.



**SAISON 97/98
- EQUIPE B -**

Seule petite ombre au tableau : le manque d'arbitres. Tout personne désireuse d'arbitrer pour le club et bénéficier de divers avantages est la bienvenue. N'hésitez pas à nous contacter.



AGENDA 98 :

Un repas dansant est organisé par les footballeurs le samedi 4 avril 1998 à la salle communale de Chenebier.

Le 14 juillet 1998, au stade municipal : rencontres football Vétérans/Chasseurs/Pompiers, suivies d'un repas.

LE COMITE :

PRESIDENT : Claude Thévenon (Chagey)
Vice-Président : Francis Abry (Chenebier)
Trésorier : Eric Steib (Luze)
Secrétaire : Guy Girods (Luze)

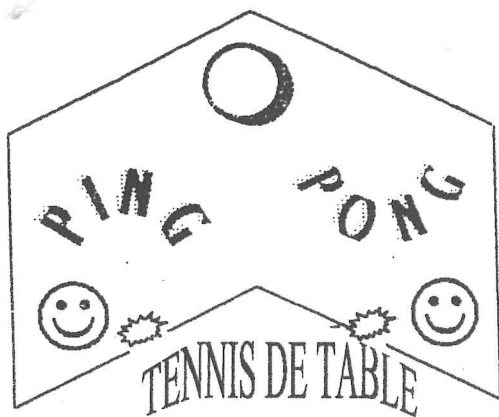
CHENEBIER ANIMATION



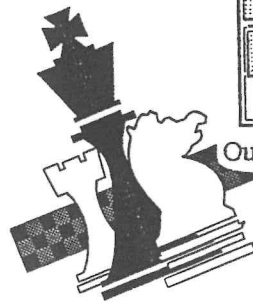
MUSIQUE
Orgue et flûte: lundi de 17h à 20h
Contactez A. BADET

S	C	R	A	B	B	L	E	
			E	C		E	C	S
M	A	R	D	I				
				S	O	I	R	
P	B	H	J	B				
A	N	I	M	A	T	E	U	R
C		C	O	U	D	E	R	C
		M		G	O	U	X	

Ouvert à tous chaque premier mardi du mois

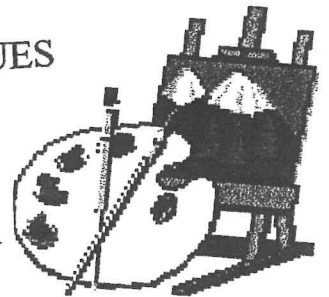


PING PONG
TENNIS DE TABLE
Enfants: mardi de 17h à 17h45
Equipes: mardi et vendredi de 18h à 20h
Responsable: C. BOHEME



ARTS PLASTIQUES

Enfants:
mercredi de 15h à 17h
Animateur: S. SALOMON



GYMNASTIQUE
Mercredi de 20h30 à 22h
Contactez J. MULLER



NATATION
Enfants: jeudi de 17h30 à 19h15
Contactez R. NOWINSKI

LES AMIS DE L'ECOLE

CHENEBIER ANIMATION

LES AMIS DE L'ECOLE

VOUS PROPOSENT

BIBLIOTHEQUE

Pour tous, prêt de livres gratuit

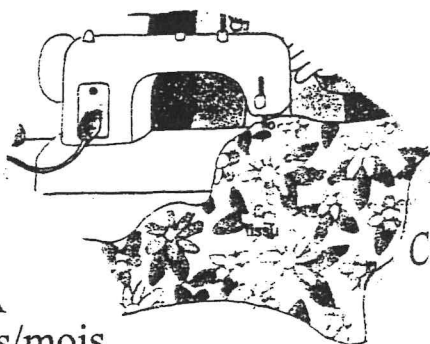
lundi de 16h30 à 17h30

samedi de 11h30 à 12h15

Responsables: M. BRESSIN, D. CROISSANT,
P. GOUX



*C'est aussi
* le loto;
* la kermesse...*



COUTURE

Judi à partir de 14h

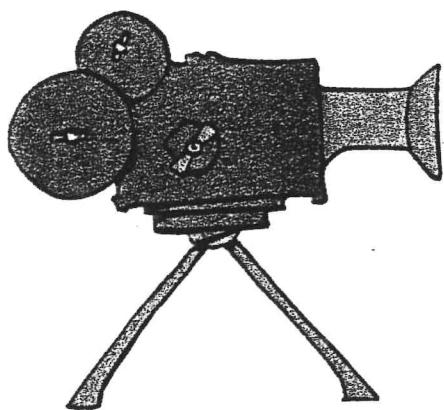
Contactez M. GOUX, J. MONNERET,
C. VARGA

CINEMA

Vendredi, 2 fois/mois

Adultes: 20F

Enfants: 15F



CONDITIONS DE PARTICIPATION

⇒ Gratuit pour les élèves de l'école;

⇒ 20F pour les jeunes de - de 18 ans,

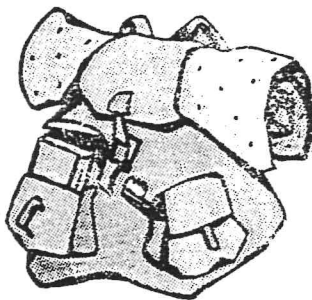
⇒ 60F à partir de 18 ans.

⇒ 50F à partir de 60 ans.

RANDONNEES

2 fois/an: printemps et automne

Contactez H. BADET



*C'est aussi
* la galette des rois;
* une soirée culturelle*

LES SAPEURS POMPIERS

INFOS 1998

2 mars 1998

Perspectives:

Afin de rendre plus rapide le départ en interventions des sapeurs pompiers, la municipalité a fait établir un devis et demander l'attribution d'une subvention pour le déclenchement radiocommandé de la sirène par le Centre de Traitement des Alertes de Vesoul.(18)
Cet investissement devrait être opérationnel début 1998.

Je profite de cette information pour rappeler que lors d'un appel effectué au 18, il ne faut jamais raccrocher votre téléphone tant que le stationnaire (*pompier opérateur au standard du CTA*) ne vous engage pas de le faire. Les renseignements dont il a besoin pour faire engager les secours doivent être précis : *nature de l'intervention, adresse exacte, importance du sinistre*. Le numéro de téléphone du demandeur est systématiquement enregistré par le CTA, laissez une personne à proximité de votre téléphone le CTA peut vous rappeler pour vous faire confirmer votre demande.

Il est évident que par ce procédé toute demande pour un sinistre qui n'a pas existé expose à être poursuivi conformément aux textes de lois en vigueur.

Les interventions en 1997:

Accidents sur la voie publique	2
Assèchement de cave	1
Assistance à personnes	1
Dégagement de chaussée	2
Destruction de nid d'insectes	11
Feux de chaufferie	2
Feux de cheminée	4
Feux de friche	1
Feux de garage	1
Pollution	1
Sortie sans intervention	1
Vidange puits & canalisation	3
TOTAL	30

Pour les demandes de secours:

* **Le 18 CTA de Vesoul**

* **La Sirène Place du Temple (ancienne mairie)**

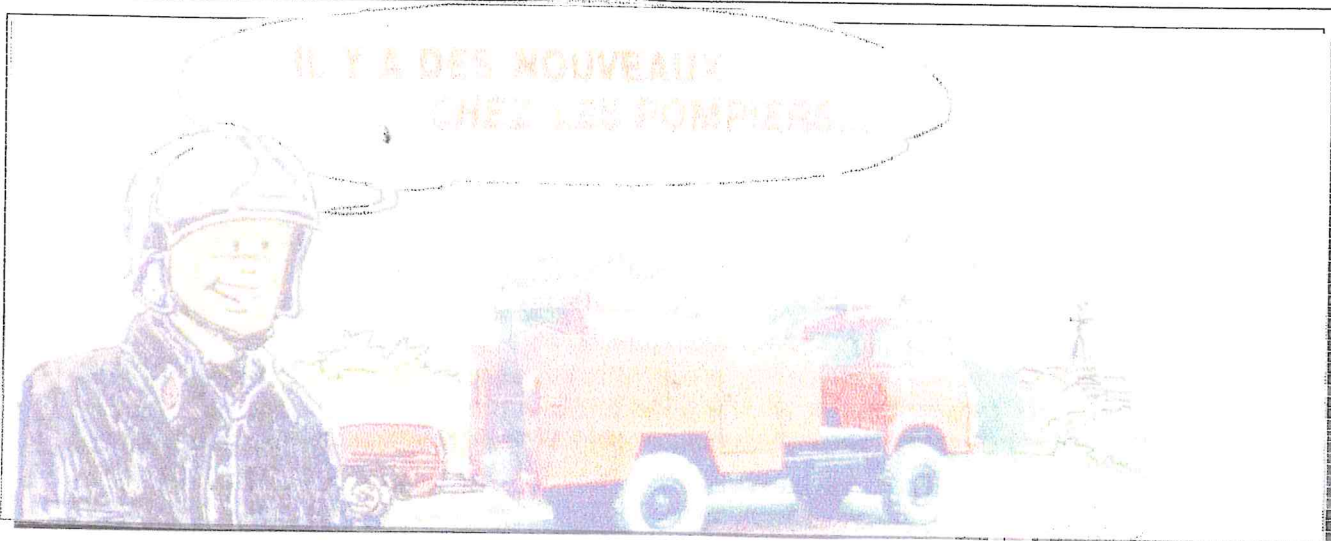
* Le bouton de commande est situé sur le



pignon-ouest.

* **Une demande verbale ou téléphonique à un pompier**

Lieutenant	Chef de Corps
GOUX	Etienne	03.84.23.91.08.
ainsi que tous	pompier de proximité
ABRY	Jean	03.84.23.90.93.
BARROIS	François	03.84.27.30.19.
BELOT	Pierre-Marie	03.84.23.96.16.
BOURQUIN	Serge	03.84.23.92.40.
DEMET	Claude	03.84.23.91.34.
DEVILLERS	François	03.84.23.91.27.
GOUX	Francis	03.84.23.91.55.
GOUX	Pierre	03.84.23.99.52.
KLEMMANN	Jérôme	03.84.23.92.44.
MAIRE	Corinne	03.84.23.92.80.
MAIRE	Didier	03.84.23.92.80.
MARCHAND	Philippe	03.84.23.96.02.
NOWINSKI	Robert	03.84.23.92.29.
RAGUIN	Christine	03.84.23.94.44.
ROY	Cédric	03.84.27.32.19.
ROY	Christian	03.84.27.32.19.
ROY	Hubert	03.84.23.97.88.
Capitaine	Médecin
NODALE	Anne	03.84.23.90.09



*ROY Cédric
 *KLEMMANN Jérôme
 *BARROIS François

Ils ont suivi au CSP d' Héricourt le stage de formation de base des sapeurs pompiers, pendant leur vacances de Noël du 20 au 24 décembre 97.

*DEVILLERS Dominique
 les rejoindra en mai 98 dès qu' il aura atteint l' âge minimum d' incorporation.

Nous les félicitons et leur souhaitons une longue carrière chez les pompiers volontaires.

Le Secourisme au CPI:

*BARROIS François et KLEMMANN Jérôme ont suivi avec succès la formation AFPS, ils sont déjà inscrits pour une formation CFAPSE. Tous nos voeux les accompagnent.



*Ils viendront ainsi renforcer les 16 sapeurs brevetés secouristes dont 8 spécialisés en animation et 4 en secours routier, tous bien heureux de bénéficier de l' appui du Capitaine médecin Anne NODALE.

Le Chef de Corps.

L' Amicale remercie :

En 1997 l' Amicale des Sapeurs Pompiers suivant son habitude vous a proposé un repas dansant le premier samedi d' août lors de la fête du village.

Au mois d' octobre une soirée franc-comtoise a pour sa deuxième édition séduit un public nouveau en plus des habitués fidèles aux soirées organisées par les sapeurs-pompiers.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès de ces divertissements, tant les clients que les bénévoles de l' organisation.

Malgré des inscriptions parfois plus que tardives, la participation peut être considérée comme encourageante, et à tous nous nous renouvelons nos invitations pour un programme identique en 1998. Ainsi nos projets d' aménagement du local et d' achat de matériel d' intervention pourront enfin être réalisés. La municipalité faisant également des efforts en matière d' investissement, l' un aidant l' autre, nous pourrions ainsi disposer d' un moyen d' alerte plus performant d' un local bien adapté et de matériel d' intervention plus efficace.

Nous remercions également toute les familles du village pour le bon accueil qu'elles ont réservé aux sapeurs pompiers lors de la vente des calendriers 1998.

L' Amicale entend utiliser au mieux le bénéfice des ventes et manifestations, ainsi que vos dons remis lors d' interventions diverses, ou à l' occasion de quêtes lors de mariage comme se fut le cas en 1997 pour le mariage BRESSIN LEMAIRE que nous remercions pour leur sympathique attention à notre égard et à qui nous adressons tous nos voeux de bonheur et de réussite pour leur couple ainsi qu' à leurs enfants.

LE MONOXYDE DE CARBONE RESTE LA PREMIERE CAUSE DE MORT TOXIQUE ACCIDENTELLE EN FRANCE

L'intoxication domestique par le monoxyde de carbone constitue la 1^{ère} cause de mortalité par toxique en France avec environ 300 décès recensés par l'Institut national de la Santé et de la Recherche médicale (INSERM) et près de 8000 hospitalisations, chaque année.

Face à ce problème de santé publique diffus mais réel, le ministère de l'emploi et de la solidarité - direction générale de la santé - le ministère de l'intérieur - direction de la Défense et de la Sécurité Civiles - se proposent de diffuser conjointement avec Gaz de France un message de prévention.

En-effet, l'ignorance des risques encourus, l'impossible détection par l'odorat du monoxyde de carbone incolore et inodore, la multiplicité des types de combustion, causes d'intoxication, et enfin la symptomatologie non spécifique de cette forme d'intoxication montrent à quel point l'information et la mise en garde des usagers peuvent constituer un élément essentiel de la prévention de ces accidents. Rappelons que les causes principales d'intoxication sont :

- le gaz de ville (mauvaise combustion) ;
- le convecteur à charbon ;
- les appareils de production d'eau chaude ;

et les problèmes associés :

- la vétusté du logement ;
- le manque de ventilation des habitats et la mauvaise évacuation des gaz brûlés par le conduit de fumée.

Dans ce contexte, l'information donnée ne doit être en rien culpabilisante et doit également prendre en compte que :

- le public juge le plus souvent que l'habitat n'est pas un risque ;
- la perception du risque d'intoxication par monoxyde de carbone est faible.

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

C'est un gaz plus léger que l'air, incolore et inodore. Il provient d'une combustion incomplète, quelque soit le combustible utilisé. Cette mauvaise combustion est en général le fait d'appareils de chauffage mal réglés, mal installés ou de véhicules.

Quand se produisent les intoxications ?

Dans un poêle mal ramoné, un chauffe-eau à gaz fatigué, dans le moteur d'une voiture, la combustion est incomplète. Le monoxyde de carbone qui se dégage alors, se propage dans l'air très rapidement, et très discrètement.

Comment prévenir les intoxications ?

Entretien et faire vérifier périodiquement (surtout à l'approche de l'hiver) les appareils domestiques, dégager les orifices de ventilation des pièces, ne pas utiliser à l'intérieur d'un local d'habitation un appareil de chauffage de fortune.

GAZ DE FRANCE propose un service réalisé par des experts indépendants : le diagnostic qualité Gaz de France qui permet de vérifier 4 points clés de l'installation, notamment la combustion des appareils qui permet de s'assurer qu'ils ne dégagent pas de monoxyde de carbone.

☎ 03.84.78.57.67

Les symptômes

Maux de tête, nausées, vertiges, envie de dormir inexplicable et incontrôlable, le monoxyde de carbone (CO) commence à agir. Bien souvent, la victime du malaise n'a pas le réflexe d'ouvrir une fenêtre. Or, si la personne intoxiquée reste dans la pièce sans prendre l'air, elle va s'affaiblir progressivement, jusqu'à la perte de conscience et peut être la mort.

L'intoxication

Diffusé dans le sang par les poumons, le monoxyde de carbone force sur son premier objectif : les globules rouges. Attaque stratégique : les globules rouges sont les véhicules que l'oxygène (O₂), ancré dans l'hémoglobine utilise habituellement pour circuler dans le corps. Le CO déloge les molécules d'oxygène. Il s'accumule 230 fois plus vite dans l'hémoglobine. Les cellules qui attendent l'oxygène seront asphyxiées.

Les soins

Après une intoxication légère, une simple oxygénation à l'aide d'un masque suffit à rétablir la normale. Mais dans un cas plus grave, un traitement en caisson hyperbare s'impose. Il permet une réoxygénation 4 fois plus rapide. L'oxygène, injecté dans le caisson à une pression supérieure à la normale (+ 3 atmosphères), devient plus soluble dans le sang, et va, à son tour, chasser le CO de l'hémoglobine.

Que faire en cas d'intoxication ?

- ouvrir les fenêtres ;
- quitter la pièce ;
- aller respirer à l'air libre ;
- appeler immédiatement les services d'urgence : sapeurs pompiers (☎ 18) SAMU (☎ 15).

Au moindre doute, consultez le centre anti-poison de votre région.

Des interlocuteurs à connaître :

- le centre anti-poison régional de STRASBOURG - ☎ 03.88.37.37.37
- l'agence EDF/GDF service (n° de téléphone sur la facture) ou le n° Azur : 08.01.16.30.00



JUDO-CLUB
Section CH

Nouveauté à Chenebier

La Section Judo-Club CH évolue sans cesse. Composée de 53 adhérents, nous constatons chez nos jeunes judokas une motivation évidente et des performances accrues. La salle communale mise à la disposition de ce groupe ainsi que les compétences des entraîneurs favorisent nettement la progression des judokas entraînés bénévolement par MM.

Guy MAILLARD

Xavier THERY

Jean-Louis BARLOGIS

Merci également aux autres bénévoles et à leur dévouement. Ils constituent en majeure partie le bureau suivant :

Président

Jean-Louis BARLOGIS

Vice-Président

Xavier THERY

Secrétaires

Mmes Elise BOILLOT et Joëlle PERRET

Trésoriers

MM. Guy et Madeleine MAILLARD

Archiviste

Mme Gisèle BARLOGIS.

Merci également à nos jeunes judokas qui portent avec mérite les couleurs de notre club et lui assurent un avenir brillant.

Samedi 28 mars 1998

***Repas dansant à la Salle Polyvalente
de Chenebier***

organisé par le Judo-Club

Venez nombreux !!



« L'Age d'Or » Club des Aînés Ruraux de Chenebier

Nos réunions ont lieu un vendredi après-midi sur deux à la salle polyvalente de Chenebier et permet un contact amical entre les retraités.

Suite à l'Assemblée Générale, visites, sorties, goûters et repas dansant alimenteront cette année encore la vie du Club.

Le bilan 97 s'étant avéré satisfaisant, le Bureau fut réélu à l'unanimité.

Notre Club est ouvert à tous dès 50 ans. Une cotisation de 60 francs par an est demandée. Les inscriptions peuvent se faire à tout moment de l'année auprès de :

Mme JARDON Jacqueline - Présidente Tél 03.84.27.32.86

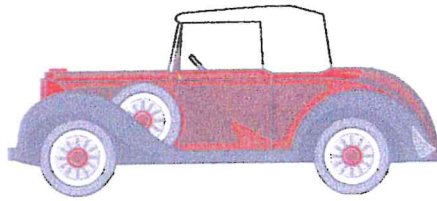
Mme ROY Renée - Trésorière Tél 03.84.23.91.09



CALENDRIER DES FETES

Date	Manifestation	Organisateur
10 janvier	Voeux du Maire	Municipalité
25 janvier	Galette des Rois	Chenebier-Animation
14 février	Repas dansant	ACCA (Assoc. chasse)
14 mars	Loto	Les Amis de l'Ecole
22 mars	Repas dansant	Club de l'Age d'Or
28 mars	Repas dansant	Judo-Club - Section CH
4 avril	Repas dansant	ESHL (Football-Club)
25 avril	Soirée culturelle	Chenebier-Animation
3 mai	Fête de la Fleur	Comité des Fêtes
24 mai	Thé dansant	Judo-Club - Section CH
7 juin	Kermesse	Amis de l'Ecole
5 juillet	Vente Paroissiale	Association Cultuelle
13 juillet	Jeu de quilles - Repas	ESHL (Football-Club)
1er août	Repas dansant	Sapeurs-Pompiers
17 octobre	Soirée Cancoillotte	Sapeurs-Pompiers
11 novembre	Repas dansant	Anciens Combattants
14 novembre	Concert de la chorale ACHOR	
5 décembre	Téléthon	AFM - Municipalité
13 décembre	Repas des anciens	CCAS

GARAGE ALBERSAMMER
2 GRANDE RUE
70 400 CHENEBIER
 ☎:03-84-23-94-16.



Mécanique, carrosserie toutesmarques.



MOULINS DE FRAHIER-CHATEBIER
 70400 FRAHIER

Tél. 84.27.33.28 - Fax 84.23.90.81

- ☞ Plantes fleuries
- ☞ Plantes à massif
- ☞ Plantes vertes
- ☞ Géraniums
- ☞ Plantes extérieures

Ets POTIEZ F.
 Horticulteur gros et détail

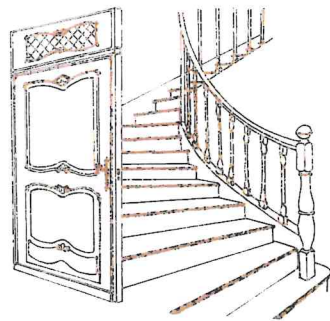
70400 CHENEBIER
Tél. 84 27 30 43



Menuiserie
AUDE BRESSIN

Fabrication artisanale
personnalisée et sur mesures

portes bois - PVC - Portes - Volets
Escaliers - Parquets



Artisan menuisier de père en fils depuis 1946

des Combes - 70400 CHENEBIER - Tél. 84 27 30 23 - Fax 84 23 95 75

Auberge La Bertinière

Friture de Carpe

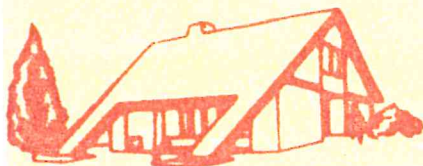


70400 CHENEBIER
Tél. 03 84 23 93 29

ENTREPRISE ELIAS

CHARPENTE
COUVERTURE
ZINGUERIE
CHENEBIER 70400 HÉRICOURT

Tél. 84 27 30 03



- Spécialiste en rénovation
- Maisons ossature bois
- Pose de fenêtres de toit
- Auvents - Lucarnes
- Aménagements combles
- Démoussage de toiture
- Travail rapide et soigné
- Devis gratuit - Crédit possible

Association pour la Promotion Régionale
 de l'Éducation, de la Culture et des techniques

Un service de Prêts de Livres Scolaires pour les élèves des lycées
de Franche Comté

Siège social : 19 rue de la Neuvelle à Chenebier Tel /Fax:03.84.23.95.36



CHENEBIER



Les Buissenots